

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement.

Rapport de M. Grégoire Carasso.

Le rapport PR-994 A1 a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 18 mars 2014. La commission s'est réunie le 10 décembre 2014 et le 7 janvier 2015 sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Nous les remercions ici tous les deux pour la qualité remarquable de leur prestation.

Contexte

Acte I

Le 10 octobre 2012, cette proposition, censée terminer le réaménagement de la plaine de Plainpalais, est renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions. La commission étudie l'objet et clôt (en fait provisoirement) ses travaux sur des positions très divergentes, avec une timide majorité pour refuser l'objet par 7 non (1 DC, 1 Ve, 1 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 6 oui (2 S, 1 Ve, 1 EàG, 2 LR) et 1 abstention (EàG).

Le 15 avril 2013, après le dépôt en plénière par le Conseil administratif d'un amendement, des discussions nourries et un improbable troisième débat, le Conseil municipal décide de donner une chance au projet en se laissant convaincre par le magistrat Rémy Pagani que des propositions nouvelles mériteraient d'être approfondies en commission.

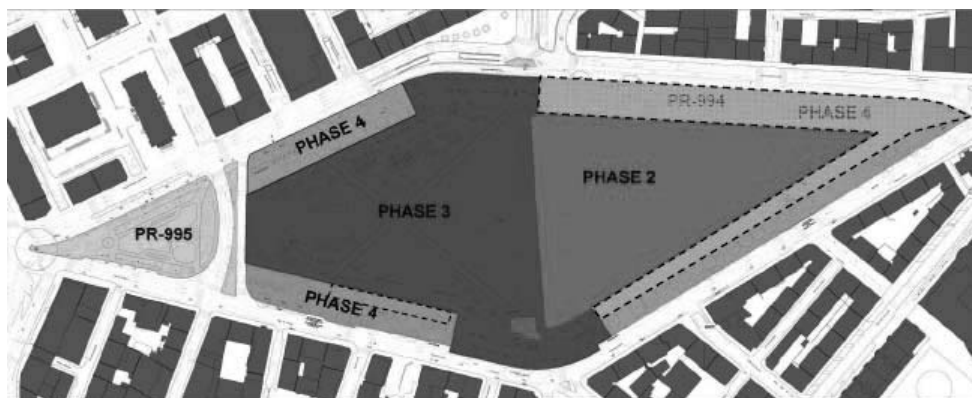
Acte II

Le 5 juin 2013, la commission des travaux et des constructions reprend l'étude de la proposition PR-994, et en particulier la proposition d'amendement de M. Rémy Pagani. Elle consiste à transplanter 54 arbres et à en supprimer 6,

mais implique également de renoncer à la moitié de l'aménagement, notamment côté avenue du Mail. En effet, les arbres y sont à la fois trop fragiles pour être déplacés, et pas (encore) suffisamment affaiblis pour être consensuellement abattus. En abandonnant l'aménagement de cette partie de la plaine, la facture baisse de 3 millions. A combien s'élèvera, le moment venu, le réaménagement du solde?

Au sein de la commission, les critiques sont vives, et notamment celles qui font écho au rapport de la Cour des comptes. Le fait de ne pas proposer un grand crédit d'ensemble, mais une multitude de crédits fractionnés prive le chantier global de substantielles économies d'échelle. Cet énième « saucissonnage » du réaménagement de la plaine – pour mémoire, le projet initial était devisé à 16 millions – aura pour conséquence une facture de l'ensemble qui dépassera sans doute les 40 millions.

La commission préavise négativement par 7 non (2 Ve, 3 S, 2 LR) contre 4 oui (2 EàG, 1 DC, 1 UDC) et 3 abstentions (1 LR, 2 MCG) cet amendement. La version initiale gagne par contre sa première majorité, avec 8 oui (2 Ve, 3 S, 3 LR) contre 5 non (1 EàG, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (EàG).



Phase 2 et Phase 3 déjà réalisées

Phase 4 / PR-994 du 29 août 2012

Phase 4 / PR-994 AMENDEE (sept.2013)

Acte III

Le 18 mars 2014, au cours du débat en séance plénière, M. Rémy Pagani avance une nouvelle idée, avec un mystérieux financement privé (dont le nom ne pouvait être révélé, confidentialité oblige...) et une solution pour déplacer tous les arbres. Le Conseil municipal, un brin agacé mais assumant ses responsabilités, renvoie pour la troisième fois (épisode heureusement unique dans l'histoire récente du Conseil municipal) l'objet en commission pour étude, dont nous rendons ci-après compte.¹

Séance du 10 décembre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, et M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil

M. Pagani donne à titre liminaire deux informations: d'une part, la transplantation, à titre d'essai, qui avait permis de transporter un marronnier de la plaine au parc Bertrand, est pour l'instant une réussite. D'autre part, malheureusement, la compagnie qu'il avait contactée a dispersé le reliquat financier dont elle disposait. La solution qu'il souhaite présenter ce soir est son ultime proposition sur cet objet. Il tient toutefois à faire part de son sentiment au sujet de l'abattage complet. M. Pagani est convaincu qu'il y aura un référendum. Mais contrairement au dossier des arbres de la place du Marché de Carouge, cette fois, il n'y a pas de consensus entre les partis politiques. Par conséquent, le référendum lui inspire plus de craintes que celui des arbres de la cour du Musée d'ethnographie (MEG).

Présentant le projet d'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, M. Betty rappelle les phases déjà réalisées, notamment les phases 2 et 3 (voir en annexe 1 l'image 7). La proposition dont il est question à présent porte sur la phase 4, ou plus précisément sur une partie de celle-ci (selon l'amendement de septembre 2013). Elle représente une surface de 9480 m², pour un coût de 8 millions de francs. Il est projeté premièrement d'étendre sur le mail de l'avenue Henri-Dunant la zone arborée réalisée en 2012, à titre de test, et deuxièmement de planter une seule allée d'arbres sur la promenade de l'avenue du Mail, de part et d'autre de la zone de test réalisée en 2012, en face de la rue de l'Ecole-de-Médecine (image 14).

Le projet répond à la nécessité de réorganiser la trame de plantation des arbres sur l'allée périphérique pour accueillir convenablement les marchés, qui

¹ Par souci de synthèse, nous n'avons pas repris ici l'ensemble des éléments figurant dans les deux précédents rapports, dont la lecture est nécessaire pour avoir une connaissance exhaustive du dossier.

se tiennent sur place cinq fois par semaine. Concrètement, l'aménagement permettra d'accueillir, du côté Henri-Dunant, sur une largeur de 25 m (image 23):

- une rangée d'arbres le long de la chaussée, avec de la place pour les véhicules de marchands;
- une rangée de stands;
- une deuxième rangée d'arbres au centre de l'allée, avec divers éléments de mobilier urbain en alternance et de la place pour déambuler;
- une nouvelle rangée marchande;
- des places pour les véhicules de service à l'arrière, alignées sur une troisième rangée d'arbres au seuil de la surface en gorrh;
- des bornes électricité/eau à l'intention des marchands, qui permettront d'éviter les amoncellements de câbles sur la promenade.

M. Betty rappelle en outre que les travaux permettront notamment de réaliser des fosses de plantation aux dimensions généreuses, de planter des essences résistantes aux conditions locales (ormes, micocouliers, chênes, tilleuls, merisiers) et de protéger leurs bases avec des cerclages métalliques (image 26). Côté avenue du Mail, il s'agit d'ajouter une rangée d'arbres. Par contre, sur l'allée Henri-Dunant, le projet vise à transplanter 54 sujets, à en abattre 6 et à en conserver 9. En comptant les 108 arbres maintenus en place, les 89 plantés entre 2010 et 2012 et les 87 sujets futurs sur les promenades des deux avenues, il y aura au final 284 arbres sur la plaine (images 28, 29 et 31). Les étapes de mise en œuvre sont les suivantes:

- réalisation des travaux et plantation des nouveaux arbres sur l'avenue du Mail après avoir migré les marchands de cette partie vers l'allée centrale de la plaine;
- déménagement ensuite du marché alimentaire sur l'avenue du Mail, la transplantation/plantation et autres travaux sur Henri-Dunant;
- retour, enfin, du marché alimentaire sur Henri-Dunant et des puciers sur l'avenue du Mail.

M. Betty précise que ce programme comprend le temps nécessaire au sevrage et à la préparation de la transplantation des arbres. La transplantation serait réalisée en suivant une méthode classique et manuelle, comme celle qui a été utilisée pour l'arbre transplanté au parc Bertrand. M. Pagani précise que la méthode de sevrage adoptée et son phasage ont été approuvés par la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP).

M. Pagani souligne que pour présenter ce processus, ses services ont eu à cœur de répondre aux exigences de la DGNP sur le sevrage des arbres et d'engager un dendrologue en coordination avec l'association Sauvons nos arbres. Il espère ainsi avoir éloigné le risque d'un référendum.

Le président souhaite savoir où se situe la différence entre l'exposé de ce soir et l'amendement présenté à la commission en septembre 2013. M. Pagani confirme que cette présentation est bien une version affinée de sa proposition de 2013. Comme la commission l'avait refusée pour revenir à la proposition PR-994 initiale, il a d'abord essayé de trouver une solution pour déplacer tous les arbres, une solution qui aurait coûté 300 000 francs de plus. Ne disposant pas des moyens nécessaires, M. Pagani est revenu à sa proposition de septembre 2013 en la peaufinant, afin de répondre aux réserves qu'elle suscitait. Les éléments nouveaux résident dans l'explicitation des étapes du processus et le sevrage des arbres.

Une commissaire prend note que, pour éviter de nouvelles oppositions, on entend planter, sur la promenade de l'avenue du Mail, un nouvel alignement d'arbres à la lisière de la zone en gorrh, sans toucher aux arbres existants. Elle souhaite savoir s'il y aura néanmoins un travail au sol (afin d'assurer des conditions correctes aux arbres), comme celui qui a été prévu sur Henri-Dunant. M. Betty explique que, dans la partie arborée existante de la promenade du Mail, il faudra bien un jour renouveler les arbres; on finira alors progressivement l'aménagement. La commission comprend manifestement qu'il n'y aura pas d'intervention au sol sur l'allée de l'avenue du Mail au-delà du nouvel alignement, sinon au fur et à mesure de la mort (à petit feu) des arbres existants.

Une commissaire s'inquiète du diamètre des cerclages métalliques pour les arbres. M. Betty précise qu'en fait ils seront plus petits que ceux signalés dans l'exposé, et assortis d'une grille en béton, cela afin de répondre à une demande des marchands, qui avaient signalé que les cerclages de 3 m empêchaient les manœuvres de leurs camionnettes. A un commissaire qui suppose que cela coûtera moins cher, M. Betty répond qu'en fait ce sera plus cher, précisément à cause des grilles en béton.

Une commissaire fait observer que les futures bornes électriques offrent six prises contre seize actuellement. MM. Pagani et Macherel en prennent note et instruiront les services pour augmenter les prises. La même commissaire fait aussi observer que les robinets à eau des mêmes bornes sont positionnés trop bas et que le contrôle de la pression n'est pas aisé. M. Pagani assure que si le projet est voté, on en tiendra compte au moment de la mise en œuvre.

Une commissaire souhaiterait connaître les durées respectives des phases 2 et 4 (voir image 32). M. Betty répond que la phase 2, correspondant à la réalisation des travaux sur la promenade de l'avenue du Mail, devrait prendre entre trois et quatre mois; par contre, la phase 4, qui correspond aux travaux sur Henri-Dunant et comprend notamment les transplantations et les plantations de nouveaux arbres, devrait prendre certainement deux ans. M. Betty ajoute que, dès le crédit voté, on pourra commencer à organiser concrètement l'articulation entre le chantier et les usages du site.

Un commissaire évoque un article du journal *Le Courrier* du 18 mars 2014 (voir annexe 2) et note que le dossier n'a pas beaucoup avancé depuis neuf mois. Il rappelle que le magistrat y exprimait le souhait de tripler le nombre d'arbres transplantés. Aujourd'hui, on en revient à l'idée initiale de transplanter 54 arbres. Il souhaiterait savoir ce qui s'est passé avec le mécène annoncé en mars par M. Pagani. Ce dernier répond qu'il avait approché un mécène afin de financer le déplacement des arbres transplantables de la promenade de l'avenue du Mail. La préférence de la majorité de la commission pour couper tous les arbres lui inspirait des craintes; malheureusement, on apprend quelques mois plus tard que le reliquat dont disposait ce mécène avait été réaffecté. A la remarque que le projet de couper les arbres figurait au départ dans la proposition du Conseil administratif, et que ce n'était nullement une idée du Conseil municipal, rien n'est répondu.

Un commissaire demande si le sevrage des arbres, consistant à rabattre les racines et les couronnes, suivra les règles de l'art de trois ans, recommandées par la DGNP, soit jusqu'en 2018-2019, quand bien même cette règle n'est pas contraignante dans ce dossier dès lors que la DGNP a autorisé l'abattage. M. Pagani répond que le sevrage se fera dans les mêmes conditions que celles adoptées par le SEVE pour les arbres des allées témoins du rond-point de Plainpailais et de l'Ecole-de-Médecine (soit un an).

Un commissaire souhaiterait avoir des nouvelles des 40 arbres sevrés en 2012 sur les allées témoins et suivis par la Haute école d'ingénierie et d'architecture (Hepia). M. Betty répond que le suivi se poursuit. Dernièrement, le SEVE a aussi reçu un rapport sur la transpiration des nouveaux arbres, concluant à un processus de développement tout à fait normal (voir annexe 3).

Un commissaire souhaite savoir si les mandataires travaillent actuellement sur le projet et comment ils sont rémunérés. M. Betty répond que la Ville n'a pas été active sur ce dossier depuis plusieurs mois et aucun nouveau travail n'a été accompli par les mandataires. Les précisions données ce soir relatives à la mise en œuvre du projet ont été préparées en interne.

Un commissaire s'inquiète de savoir si les services municipaux ont rencontré les marchands de la plaine depuis la plénière du 18 mars 2014. M. Pagani rappelle que le projet décrit dans la proposition PR-994 a été conçu en lien avec les marchands. Une nouvelle association a ensuite été fondée, qui a contesté des points, notamment les cerclages des arbres, remarques dont il a été tenu compte. Depuis, les crayons ont été levés, et il n'y a plus eu de discussion. Si le projet est voté, l'équipe de projet ira certainement rencontrer à nouveau les marchands pour régler les points pertinents, comme ceux soulevés précédemment.

Un commissaire demande si une piste cyclable sera aménagée sur la bordure extérieure du mail Henri-Dunant. M. Macherel indique qu'une piste cyclable a bien été marquée, à un moment donné, à côté de la chaussée du tram; pourtant, les

autorités cantonales avaient édicté une autorisation générale accordée aux cycles de traverser la plaine de Plainpalais. Si la piste avait été dessinée à cet endroit, c'est parce qu'elle avait été oubliée sur la chaussée.

Un commissaire, pour illustrer la déception de la commission, rappelle les propos du magistrat dans l'article du journal *Le Courrier* évoqué plus haut (voir annexe 2): «Rémy Pagani a sorti un lapin de son chapeau, en révélant hier au *Courrier* qu'il a convaincu des sponsors privés de financer la transplantation de tous les arbres dont l'état le permet, environ 150, sans dépasser le crédit initial de 11,4 millions.» La somme demandée au sponsor était de 300 000 francs, et il est prévu de laisser en place 108 arbres existants. Autrement dit, en augmentant le crédit de 300 000 francs, la Ville pourrait enfin terminer le travail correctement! A l'évidence, cela semble étrange... M. Pagani indique qu'en réalisant les réseaux souterrains sous l'avenue du Mail, le projet se donne les moyens d'être mené à terme, au fur et à mesure que les arbres périssants seront remplacés. En tant que magistrat, il est aussi prêt à assumer le compromis, car il sait que s'il y a un référendum sur l'abattage complet, et même avec une transplantation complète, la Ville le perdra, et il n'est pas d'accord d'en assumer la responsabilité. Or, M. Séverin Brocher, de l'association Sauvons nos arbres a déjà annoncé qu'il lancera un référendum contre la transplantation complète. Par ailleurs, M. Pagani indique que ce montant de 300 000 francs reposait sur l'utilisation d'une machine belge. La méthode finalement retenue – la méthode classique – est plus chère. Dès lors, la transplantation des 54 arbres du mail Henri-Dunant coûte aujourd'hui 525 300 francs, soit 10 000 francs par arbre (ce montant comprend le sevrage et la réimplantation sur les autres sites); par conséquent, pour transplanter selon la méthode classique la centaine d'arbres restants, il faudrait donc ajouter 1 million de francs.

Une commissaire note qu'il semble possible de convaincre les marchands de ne pas s'associer à un référendum et que les défenseurs des arbres ont accepté les transplantations sur Henri-Dunant; par contre, on ne parvient pas à convaincre ces derniers de laisser faire la même opération sur la promenade de l'avenue du Mail. Le résultat est que le travail au sol du côté Mail sera incomplet et on fait le pari de finir le projet en plusieurs étapes, en attendant que les arbres existants dépérissent. Toujours est-il que le projet est sévèrement amputé. Quel est l'avis des mandataires sur ce plan? M. Pagani explique qu'ils ont été contactés et ont accepté de travailler sur ce compromis.

Séance du 7 janvier 2015

Discussions et votes

La commission décide de passer aux discussions et votes sans continuer d'attendre l'audition des auteurs de la motion M-1087, considérant notamment

que des recommandations, dans le même esprit que la motion (mise aux normes des bornes eau/électricité indispensables pour de bonnes conditions de travail des marchands sur la plaine), pourraient accompagner les votes de la proposition.

Les Verts rappellent que, en novembre 2013, la majorité de la commission s'était exprimée pour le projet initial. Lors du retour de la proposition PR-994 en plénière, M. Pagani avait annoncé un mécène afin de financer le déplacement de 150 arbres au lieu des 54 prévus. A ce propos, il transmet au rapporteur une coupure de presse du journal *Zürcher Oberländer* (voir annexe 4). Les Verts sont confiants dans le projet initial, qu'ils souhaitent terminer. Ils refuseront l'amendement, car cela reviendrait à laisser le problème de la plaine aux élus futurs.

Ensemble à gauche rappelle que certains de ses élus sont proches de l'association Sauvons nos arbres et que l'actuel magistrat en charge du dossier, M. Rémy Pagani, en a hérité des anciens magistrats M^{me} Jacqueline Burnand et M. Christian Ferrazzino. De son côté, le magistrat en charge du Service des espaces verts, M. Guillaume Barazzone, a hérité du dossier de M. Manuel Tornare. La Cour des comptes a établi, dans un rapport, que cet étalement a engendré des coûts considérables et que les services de la municipalité et les architectes ont avancé à l'aveuglette. Un projet global aurait pourtant permis d'intégrer les arbres à la démarche. A l'époque, M. Tornare, le magistrat en charge du Service des espaces verts, ne s'était guère battu pour les sauver. Pour contourner le risque d'un référendum des défenseurs des arbres, M. Pagani avait eu l'intelligence, même tardivement, de les concerter et de proposer un compromis. Si le Conseil municipal approuve la coupe des arbres, le référendum pourra compter sur le soutien d'Ensemble à gauche. L'échec de l'aménagement de la plaine reposera cependant entièrement sur les épaules du Conseil municipal.

Le Parti socialiste déplore que des projets d'aménagements de qualité et le travail de professionnels fassent les frais de querelles politiques. Les procès d'intention à tel ou tel magistrat sont pathétiques; il n'est ici question que d'engagement pour améliorer la qualité de vie en ville, notamment avec des projets d'aménagement public, et non des demi-projets amputés. Le groupe socialiste réaffirme son attachement à un projet d'ensemble. Avec l'amendement proposé, on se limiterait, pour l'allée Mail, à planter la troisième rangée d'arbres laissant les deux rangées actuelles en l'état, en attendant que les arbres dépérissent, sans les remplacer ni faire un travail au sol. Au lieu d'un projet alternatif, le magistrat a préféré évaluer les risques d'un référendum, comme s'il était pris en otage. A un moment donné, il faut interroger les Genevois et leur demander ce qu'ils souhaitent: un projet d'aménagement complet, oui ou non. En conséquence, les commissaires du Parti socialiste refuseront l'amendement et voteront la demande de crédit initiale en toute connaissance de cause.

Le Parti démocrate-chrétien comprend l'attitude des commissaires qui souhaitent confirmer leur approbation de la proposition PR-994 initiale. Il déplore

toutefois qu'ils fassent fi de la sensibilité d'une partie de la population dont on connaît l'attachement aux arbres. Il est d'avis que les élus représentés au Conseil municipal doivent être à l'écoute des riverains que la coupe des arbres révolte. Le Parti démocrate-chrétien se rangera du côté du compromis à 8 millions de francs proposé par le magistrat Pagani, tout comme le magistrat Guillaume Barazzone, en charge des espaces verts, qui a lui-même confirmé la bonne santé des arbres, infirmant la dangerosité évoquée par son prédécesseur, M. Manuel Tornare.

Le Mouvement citoyens genevois considère avoir été parmi les premiers à dénoncer le saucissonnage des crédits de réaménagement de la plaine de Plainpalais. Mais il est aussi important d'écouter les protecteurs des arbres, les marchands et autres usagers de la plaine, qui d'une part se sont montrés extrêmement attachés aux arbres, surtout s'ils sont réputés sains, et d'autre part se sont activement opposés à leur abattage aveugle. Certes, le projet a déjà coûté très cher à la collectivité, mais le Mouvement citoyens genevois reconnaît que le magistrat Pagani a fait un effort d'écoute à l'égard des riverains. Le Mouvement citoyens genevois ne votera donc pas le projet PR-994 s'il ne tient pas compte du compromis qui préserve les arbres.

L'Union démocratique du centre juge aberrantes les décisions prises successivement sur le réaménagement de la plaine de Plainpalais. Maintenant, il a le sentiment que les gens veulent que le projet soit terminé. A ce sujet, il partage les avis exprimés par les Verts et le Parti socialiste.

Le Parti libéral-radical signale une division en son sein entre la demande de crédit initiale et l'amendement.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation d'une commissaire du Parti libéral-radical pour augmenter le nombre de bornes eau/électricité dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'allée périphérique Henri-Dunant de la plaine de Plainpalais.

La recommandation est adoptée à la majorité des commissaires présents, soit par 12 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC, 3 S, 1 EàG, 2 Ve) et 2 abstentions (EàG, UDC).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-994 amendée par le Conseil administratif le 18 septembre 2013 pour un crédit d'un montant de 8 071 635 francs.

La proposition PR-994 amendée le 18 septembre 2013 est refusée à la majorité des commissaires présents, soit par 9 non (2 UDC, 2 LR, 3 S, 2 Ve) contre 5 oui (1 MCG, 1 LR, 1 DC, 2 EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE REFUSÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 071 635 francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 071 635 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Vote

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-994 du 29 août 2012 pour un crédit d'un montant de 11 409 000 francs.

La proposition PR-994 du 29 août 2012 est adoptée à la majorité des commissaires présents, soit par 9 oui (2 UDC, 2 LR, 3 S, 2 Ve) contre 4 non (1 MCG, 1 DC, 2 EàG) et 1 abstention (LR).

PROJET DE DÉLIBÉRATION ACCEPTÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 409 000 francs destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, permettant d'achever son réaménagement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 409 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes à consulter sur le site internet:

- Présentation lors de l'audition du 10 décembre 2014
- Article du journal *Le Courrier* du 18 mars 2014
- Rapport de suivi sur les arbres sevrés en 2012, Hepia, août 2014
- Article du journal *Zürcher Oberländer* du 27 septembre 2014